

## Système modulaire «Interprétariat communautaire et médiation interculturelle»

### Liste des titres de formation jugés équivalents

La présente liste reflète la situation au **1<sup>er</sup> juin 2019**. Elle est régulièrement complétée, en fonction des demandes des institutions de formation ou de leurs diplômé-e-s.

La demande de reconnaissance d'un titre de formation doit être adressée à l'Office de qualification INTERPRET, et doit contenir les indications suivantes:

- Titre de la formation
- Institution de formation
- Positionnement dans le système de formation (conditions d'admission, type et niveau de diplôme)
- Durée (nombre d'heures de contact direct)
- Objectifs et contenus de la formation

La reconnaissance d'un titre de formation signifie que les candidat-e-s à l'examen professionnel fédéral peuvent envoyer une copie de ce diplôme en lieu et place de l'attestation de module correspondant.

La reconnaissance porte toujours sur un module complet. Il n'est pas possible d'obtenir une reconnaissance partielle permettant aux candidat-e-s de ne fréquenter que certaines parties du module.

<b>Module 1</b> <b>«Interprétariat communautaire en situation de triologie»</b>	Seules les attestations de module établies par les institutions de formation reconnues par la Commission qualité sont acceptées. Il est toutefois possible d'obtenir l'attestation de module par le biais d'une procédure individuelle de validation des acquis. (voir <a href="http://www.inter-pret.ch">www.inter-pret.ch</a> )
<b>Module 2</b> <b>«Savoir s'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social»</b>	Seules les attestations de module établies par les institutions de formation reconnues par la Commission qualité sont acceptées. Il est toutefois possible d'obtenir l'attestation de module par le biais d'une procédure individuelle de validation des acquis. (voir <a href="http://www.inter-pret.ch">www.inter-pret.ch</a> )
<b>Module 3</b> <b>«Interprétariat par téléphone»</b>	Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis. A ce jour, aucun titre de formation n'a été reconnu équivalent.

<p><b>Module 4</b> «Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires»</p>	<p>Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis.</p> <p>Sont reconnus comme équivalents les titres de formation suivants : Aufbaukurs Behörden- und Gerichtsdolmetschen (WBK) der Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAS Behörden- und Gerichtsdolmetschen der Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW</li> </ul>
<p><b>Module 4a</b> «Interprétariat dans le cadre de la consultation juridique dans la procédure d'asile»</p>	<p>Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis.</p> <p>A ce jour, aucun titre de formation n'a été reconnu équivalent.</p>
<p><b>Module 5</b> «Interprétariat dans le domaine de la santé psychique»</p>	<p>Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis.</p> <p>Sont reconnus comme équivalents les titres de formation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fortbildungskurs 2006-2007 für DolmetscherInnen am Ambulatorium für Folter- und Kriegsoffer (afk) Zürich, sofern min. 9 der Veranstaltungen besucht wurden und zusätzlich mindestens 12 Stunden Supervision oder geleitete Intervention in Gruppen im spezifischen Bereich nachgewiesen werden können. Die Anerkennung gilt bis 2020. Kurs «Dolmetschen im psychiatrischen/psychotherapeutischen Bereich» der Caritas Luzern, Durchführungen 2002 bis 2006. Die Anerkennung gilt bis 2020.</li> </ul>
<p><b>Module 6</b> «Accompagner des personnes dans le processus d'intégration»</p>	<p>Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis.</p> <p>Sont reconnus comme équivalents les titres de formation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projekt «Puentes», Caritas Schweiz, Luzern : Grundlagemodul, min. 6 Stunden Supervision und Aufbau module/Workshops im Umfang von min. 4 Tagen. Die Anerkennung gilt bis maximal 6 Jahre nach Abschluss der Ausbildung.</li> <li>▪ Projekt «MEL», HEKS Regionalstelle beider Basel: Modul 2. Die Anerkennung gilt bis maximal 6 Jahre nach Abschluss der Ausbildung.</li> <li>▪ Brevet fédéral de spécialiste de la migration</li> <li>▪ Projekt «Sukses» für IntegrationsbegleiterInnen der Stadt Thun (Amt für Bildung und Sport, Fachstelle Integration) : Grundausbildung (18 Std.) und Weiterbildungsveranstaltungen im Umfang von min. 24 Std., nach individueller Prüfung durch die QSK. Die Anerkennung gilt bis maximal 6 Jahre nach Abschluss der Ausbildung.</li> <li>▪ CAS Sozialpädagogische Familienbegleitung der Fachhochschule St. Gallen</li> </ul>

<p><b>Module 7</b> «Animer des groupes de parole dans un contexte interculturel»</p>	<p>Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis. Sont reconnus comme équivalents les titres de formation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projekt «MEL», HEKS Regionalstelle beider Basel: Modul 1. Die Anerkennung gilt bis maximal 6 Jahre nach Abschluss der Ausbildung.</li> <li>▪ Brevet fédéral de spécialiste de la migration</li> </ul>
<p><b>Module 8</b> «Animer des séances d'information et de formation dans un contexte interculturel»</p>	<p>Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis. Sont reconnus comme équivalents les titres de formation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projekt «MEL», HEKS Regionalstelle beider Basel: Modul 1. Die Anerkennung gilt bis maximal 6 Jahre nach Abschluss der Ausbildung</li> <li>▪ FSEA Certificat de formateur et formatrice d'adultes</li> <li>▪ Ausbildung von Info-Point-Leiterinnen, Caritas Luzern (div. Kleinmodule), bis und mit 2014: Im Rahmen der Übergangsregelung für die Zulassung zu den Berufsprüfungen 2014-2015, sofern der Umfang der besuchten Teilmodule min. 40 Std. umfasst. Die Anerkennung gilt nicht mehr.</li> </ul>
<p><b>Module 9</b> «Collaborer à des projets dans un contexte interculturel»</p>	<p>Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis. Sont reconnus comme équivalents les titres de formation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projekt «MEL», HEKS Regionalstelle beider Basel: Modul 2. Die Anerkennung gilt bis maximal 6 Jahre nach Abschluss der Ausbildung</li> <li>▪ Brevet fédéral de spécialiste de la migration</li> </ul>
<p><b>Module 10</b> «Agir en ayant conscience des rôles dans différents dispositifs d'intervention»</p>	<p>La fréquentation de ce module est obligatoire pour l'inscription à l'examen professionnel de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle. Il n'existe pas de procédure individuelle de validation des acquis, et aucun titre de formation n'est jugé équivalent.</p>